



## Déclaration préalable de l'UNSA Education

**CTSD du 10 février 2020**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Fidèle à ses principes de responsabilité et dans l'intérêt des collègues et de leurs établissements, l'Unsa Education a fait le choix de participer aux discussions dans le cadre de cette instance. Nous sommes ainsi en cohérence avec notre volonté d'un dialogue social de qualité et qui nous semble gravement mis en danger par la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Ce premier CTSD de l'année s'inscrit en effet dans une crise sociale très mouvementée et contestataire qui dure. A l'heure où le gouvernement persiste dans son intention de faire passer une réforme des retraites, considérée injuste par 60 % des Français et dans la mise en place de la réforme du lycée, notamment avec les E3C, qui pose de nombreuses difficultés, l'ensemble des personnels de l'Education Nationale a le sentiment, une fois de plus, d'être malmené et déconsidéré. Preuve en est la désaffection des jeunes pour le métier, 10 fois moins de candidats en 10 ans, inscrits aux concours.

Au sujet de la réforme des retraites : L'Unsa Éducation est déterminée à obtenir du gouvernement que le projet ne fasse « ni puni(e), ni perdant(e) » quel que soit le métier, quelle que soit la filière, quel que soit l'âge.

Quant à la loi pour la transformation de la fonction publique, cinq mois après sa publication, un premier diagnostic s'impose : notre ministère va encore plus loin afin d'écartier complètement les organisations syndicales. L'Unsa Éducation dénonce la disparition du travail paritaire. L'Unsa Education s'inquiète des conditions de travail des personnels administratifs qui vont très certainement en subir les conséquences.

Enfin dans le contexte de la carte scolaire L'Unsa-Education, s'interroge sur la volonté du gouvernement à mettre en place des réformes sans en permettre la réussite. L'Unsa Éducation regrette que les moyens ne soient pas à la hauteur de l'ambition affichée. Ainsi par exemple, l'Unsa Education s'inquiète de la diminution des moyens alloués aux collèges en REP.

Comment est-il en effet possible de viser la réussite de tous les élèves sans mettre ni les moyens financiers, ni les moyens humains ?

Cela générera mécaniquement une augmentation du nombre d'élèves par classe. Le levier des effectifs est pourtant une condition de réussite. Pour l'Unsa Education, les tensions existantes sur le terrain vont s'accroître lorsque les moyens seront annoncés dans les établissements. Les conditions de travail des personnels vont se dégrader avec la multiplication des compléments de services et l'utilisation des TZR jusqu'à l'épuisement.

L'Unsa Education dénonce le fait que certaines Segpa voient leur DHG diminuer fortement, notamment celles qui avaient fait l'objet de regroupement. L'Unsa Education revendique des dotations abondées qui tiennent compte des dédoublements en ateliers quand les effectifs l'imposent. L'école inclusive n'est pas une simple formule. Elle met en jeu des enseignants particulièrement investis dans leurs missions et des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Quid d'ailleurs du devenir des élèves qui allaient en SEGPA ? 2 ans après le regroupement des SEGPA : ne peut-on pas percevoir un renoncement des familles à l'orientation en SEGPA face à l'éloignement géographique, renoncement qui n'était pas perceptible juste après les regroupements ?

Il pourrait être intéressant d'avoir les chiffres d'orientation en SEGPA et de les comparer aux prises en charge réelles par les PIAL.

Au sujet des postes de PsyEN EDA, M. le Secrétaire général de l'académie a précisé à nos collègues qu'ils sont implantés et répartis par chaque DASEN.

Or, dans les Vosges, des postes psy ont été supprimés afin de récupérer des postes PE avant le nouveau statut de PsyEN. La situation est dramatique pour de nombreux collègues qui interviennent sur plusieurs réseaux d'aide, où sont implantées de nombreuses ULIS écoles en très grande ruralité, avec des secteurs géographiques importants et dans des déserts de relais soins proposés aux familles et enfants.

L'épuisement professionnel a déjà touché plusieurs collègues, en dehors de toute fragilité personnelle. Les délais pour les dossiers MDPH et autres sont intenable. Les besoins PsyEN EDA en termes de remplacement en cas de congé maladie, de complément de temps partiel, de décharge syndicale sont nombreux.

L'Unsa Education vous demande réimplanter des postes et de revoir la cartographie des secteurs avec l'aide des délégués du personnel et des agents sur le terrain.

Quelques remarques enfin sur la lisibilité des documents distribués : l'Unsa Education propose que les dotations de l'année en cours figurent au côté des

dotations prévisionnelles et que les établissements soient présentés dans le même ordre entre la liste des moyens et la liste des effectifs, ce qui facilitera la lecture et la comparaison.

De plus, l'Unsa Education demande qu'apparaissent les effectifs ULIS dans les tableaux des effectifs. En effet la prise en compte des élèves ULIS est nécessaire pour la détermination des structures en collège : les inclusions sont difficiles quand les classes sont déjà complètes.

Nous vous remercions pour votre attention.

Merci pour votre attention.